

Projet de révision du Plan de quartier de Florissant – état des lieux

La Municipalité fait le point sur l'évolution du projet de plan de quartier : celui-ci est toujours en cours d'étude. Il n'a pas été mis à l'enquête préalable et son dépôt devant le Conseil communal n'est ainsi pas pour demain. Des variantes sont étudiées. Une information et une consultation de tous les partenaires (partis politiques, GIF, propriétaires, habitants) aura lieu avant toute prochaine démarche officielle.

La Municipalité tient à faire le point sur l'évolution de ce dossier pour préciser l'état actuel du dossier et les démarches à venir.

Rappelons que la révision du plan de quartier a été demandée par une majorité des propriétaires, comme la loi le leur permet. La Municipalité était entrée en matière, avec la conscience du besoin de logements et de la volonté politique générale de "construire en ville", proche des grandes infrastructures de transport, mais sous réserve d'une démarche participative aboutissant à un projet de qualité. Elle avait conscience qu'il s'agissait de nouvelles constructions dans un quartier existant, dans lequel les enjeux sont plus complexes que sur une friche urbaine.

Lancée publiquement en 2009, la démarche s'est poursuivie sous des formes diverses, incluant présentation publique et travail avec un groupe de concertation, comprenant aussi des représentants du GIF. Le projet a évolué, tant dans l'emprise des bâtiments et du nombre d'habitants à venir qui ont été revus à la baisse, que dans les usages prévus, tenant compte des critiques émises. Un projet d'EMS, porté par un partenaire local, l'EMS de l'Oriel, et par le canton, a également été l'opportunité de faire évoluer le programme et permettrait de répondre à la pénurie des besoins dans ce domaine à Renens et d'offrir des places de travail.

En janvier 2013, c'est un projet toujours en évolution qui a été présenté aux habitants du quartier dans le cadre d'un stand d'information. Il a à nouveau suscité des réactions fortes, matérialisées par le dépôt au Conseil communal d'une pétition ayant recueilli plus de 1800 signatures, dont nombreuses sont issues du quartier.

La Municipalité tient à redire ici que nous sommes toujours dans une phase préalable de concertation et d'adaptation d'un projet de plan de quartier. Celui-ci n'est pas finalisé, il n'a pas été soumis à l'enquête préalable du canton, démarche qui précéderait son dépôt au Conseil communal et qui ouvrirait le débat politique institutionnel. Suite à la présentation de janvier, des changements ont déjà été apportés et le travail est en cours de finalisation pour répondre aux questions encore ouvertes (stationnement, espaces verts).

La Municipalité n'ira pas devant le Conseil communal avec une forte opposition existant dans le quartier et au-delà, elle entend les doutes et les critiques. Il faut cependant rappeler aussi que ce projet a un sens dans le contexte de pénurie de logement que nous vivons et dans la volonté d'éviter le mitage du territoire. Nous sommes également tenus selon la loi de répondre à une demande de la majorité des propriétaires de réviser un plan de quartier.

En juin 2010, nous disions devant le Conseil communal que nous avions fait le pari au moment du lancement du projet qu'il devait être *"possible, à Florissant, à la fois d'améliorer la qualité de vie des habitants actuels et de construire, à un endroit de qualité (infrastructures et transport), un nombre encore à définir de logements de type divers (pour personnes âgées en particulier, dont le besoin est patent dans toute l'agglomération lausannoise"*. Trois ans après, ce pari n'est pas gagné.

Après une longue discussion, la Municipalité a décidé d'aller au bout de la démarche et de terminer l'étude préalable. Ceci permettra de présenter, au début 2014, à l'ensemble des partenaires (partis politiques, GIF, propriétaires, habitants) un projet finalisé, faisant le point sur les surfaces d'utilité publiques, l'aménagement des espaces extérieurs et les incidences en places de parc. Cette étape permettra également d'étudier les variantes encore possibles. Et ce n'est qu'après cette étape que la Municipalité décidera quelle suite elle compte donner à ce projet.

Renens, le 12 septembre 2013